

## ENGAGEMENT DE MEMBRE

MBR-00 · Membre · Association NOVE

Ce document formalise l'adhésion volontaire à l'association NOVE. Il se réfère aux Statuts et à la Charte NOVE, qui en font partie intégrante. Cet engagement est volontaire et ne constitue pas un contrat de travail.

Poste	Membre
Structure	Association NOVE
Référence	ENG-MBR-00-[AAAA]-001
Type	Bénévolat — contribution volontaire, sans rémunération
Date	19 mars 2026



### PARTIES

L'ASSOCIATION NOVE	<b>NOVE — Nouvelle Œuvre Pour Vivre Ensemble</b> Association à but non lucratif, siège à Genève Représentée par la Présidence (M.V. Manzano et/ou L. Besençon) — Statuts art. 12
LE/LA MEMBRE	<b>M./Mme [PRÉNOM NOM]</b> Né(e) le [JJ/MM/AAAA] à [Lieu de naissance] Domicilié(e) à [Adresse complète, NPA Ville]

## 1 OBJET

Ce document formalise l'adhésion volontaire de M./Mme [PRÉNOM NOM] en tant que membre de l'association NOVE.

Cet engagement est volontaire. Il se réfère aux Statuts et à la Charte NOVE, qui en font partie intégrante. Il ne constitue pas un contrat de travail et ne donne droit à aucune rémunération.

## 2 DURÉE

Élément	Modalité
Début de l'engagement	[JJ/MM/AAAA] — date de signature
Durée	Indéterminée — renouvelée tacitement chaque année
Résiliation	À tout moment, par notification écrite au Comité
Restitution fin d'engagement	Accès, documents et matériels restitués dans les 7 jours calendaires suivant la fin

## 3 ENGAGEMENTS

N°	Engagement
1	Adhérer aux Statuts et à la Charte NOVE et en respecter les valeurs.
2	Participer à la vie de l'association (activités, événements, assemblées) — minimum 2 fois par an.
3	Contribuer selon ses compétences et disponibilités aux projets collectifs.
4	Respecter les décisions prises collectivement.
5	Agir avec respect et bienveillance envers tous les membres.
6	Signaler au Comité toute situation conflictuelle.

## 4 DROITS

✓ Participer aux Assemblées Générales et exercer son droit de vote.

✓ Proposer des projets et des idées au Comité.

✓ Accéder aux informations de l'association sur demande au Comité.

✓ Bénéficier de la solidarité et de l'accompagnement de l'association.

## 5 VALEURS NOVE

En signant ce document, le/la signataire s'engage à respecter et incarner les 5 valeurs fondamentales de la Charte NOVE :

**Écoute & Non-Jugement**

Reconnaître la dignité de chacun. En pratique : écouter avant de répondre, ne

	pas juger les choix de vie ou origines.
<b>Leadership Partagé</b>	Partager le pouvoir et les décisions. En pratique : soutenir les idées des autres, refuser l'autoritarisme.
<b>Coconstruction</b>	Agir avec les gens, pas à leur place. En pratique : consulter avant de décider, favoriser l'autonomie.
<b>Transparence &amp; Solidarité</b>	Fonctionner ouvertement. En pratique : rendre compte régulièrement, ne pas dissimuler les difficultés.
<b>Respect de la Loi</b>	Respecter le droit suisse et l'environnement. En pratique : agir dans le cadre légal, éviter tout comportement discriminant.

## 6 CONFIDENTIALITÉ & PROTECTION DES DONNÉES

Le/La signataire s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations relatives à l'association (données membres, finances, délibérations internes). Cette obligation s'applique pendant et après l'engagement, sans limitation de durée.

Protection des données (LPD 2023) : le/la signataire consent au traitement de ses données personnelles par NOVE aux seules fins de la gestion de l'engagement, conformément aux Statuts NOVE (art. 11) et à la Loi fédérale sur la protection des données révisée 2023. Ces données ne seront pas communiquées à des tiers sans consentement préalable.

## 7 FRAIS & ASSURANCE

Remboursement de frais : Les frais raisonnables engagés dans le cadre de l'engagement (transport, matériel) peuvent être remboursés sur présentation de justificatifs et après accord du Comité. Aucune avance n'est garantie.  
Assurance : Le/La contributeur(rice) est informé(e) que NOVE peut disposer d'une couverture accidents pour les bénévoles actifs. Le Comité précisera les conditions d'assurance applicables avant la prise de fonction.

## 8 FIN DE L'ENGAGEMENT

- ▶ Démission écrite adressée au Comité — prise d'effet à réception.
- ▶ Exclusion par AG à majorité absolue, ou par le Comité à l'unanimité de ses membres permanents, pour manquement grave aux Statuts ou à la Charte NOVE (Statuts art. 5).
- ▶ Non-respect de la participation minimale requise : minimum 2 activités par année + cotisation à jour (Statuts NOVE, art. 7 al. 1).
- ▶ Dissolution de l'association.

En cas de fin d'engagement, le/la signataire restitue tous les accès, documents et matériels de l'association dans un délai de 7 jours calendaires.

### Pour la Présidence de NOVE

Membre de la Présidence

**La Présidence — M.V. Manzano ou L. Besençon**

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**DOCUMENT CONFIDENTIEL — Usage interne NOVE**

### Membre :

Nom complet

**[Prénom NOM]**

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

*Lu et approuvé — J'adhère à la Charte NOVE*